

APPEL À CANDIDATURE

AU TITRE :

De la protection et de la sauvegarde de la biodiversité

CONTEXTE

Face à la problématique dramatique de l'érosion de la biodiversité et ses conséquences (santé humaine, santé des écosystèmes), il est aujourd'hui nécessaire d'agir localement et collectivement. En l'espace de 30 ans, nous avons perdu 75% des insectes au sein des aires protégées¹, 30% des oiseaux de la campagne française² ainsi que 30% des chauves-souris en 10 ans (qui représentent 1/5 des mammifères terrestres au monde)³. Concrètement, ce sont 1 million d'espèces qui sont menacées d'extinction⁴. Aussi, le constat de l'effondrement du vivant est inextricablement lié à la disparition de leur habitat : entre 1982 et 2018, ce sont 65 000 ha⁵ qui ont été consommés, soit l'équivalent d'un département français tous les 10 ans. Alors, comment répondre à la problématique de l'érosion de la biodiversité à l'échelle de la France ? De quelles manières corriger cette myopie, cette indifférence générale ?

CE QUE NOUS SOMMES

À l'heure où la situation environnementale ne fait qu'empirer, de plus en plus d'initiatives prennent forme sur les territoires. **Créateur de forêt** propose une solution innovante en recréant des îlots de nature qui, sur le long terme, permettront de favoriser le retour de la biodiversité en France. Afin de les faire naître, l'entreprise s'entoure de compétences territoriales (écologues, associations environnementales, chantier d'insertion, écoles, lycées, pépiniéristes...) et se rapproche d'entreprises engagées et de particuliers sensibilisés prêts à accompagner financièrement cette action vertueuse pour l'environnement.

Entreprise Engagée pour la Nature (initiative du Ministère de la Transition écologique portée par l'Office Française de la Biodiversité) et Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS), Membre de la Communauté des entreprises à mission et Membre de la Communauté du Coq Vert (lancée par BPI France en partenariat avec l'ADEME et le Ministère de la transition écologique), **Créateur de forêt** assure un rôle de promoteur de biodiversité et a pour seul but de mener des actions fédératrices de promotion et de préservation de ce bien commun.

Pour en savoir plus sur Créateur de forêt, n'hésitez pas à consulter cette page :

<https://www.createurdeforet.fr/qui/>

1 Hallmann CA., Sorg M., Jongejans E., Siepel H., Hofland N., Schwan H., et al. 2017. More than 75 percent decline over 27 years in total flying insect biomass in protected areas. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0185809>

2 <https://www.oneheart.fr/index.php/actualites/en-30-ans-30-des-oiseaux-ont-disparu-des-villes-etdes-campagnes-francaises>

3 https://www.lemonde.fr/sciences/article/2019/10/21/en-dix-ans-30-des-chauves-souris-francaisesont-disparu_6016359_1650684.html

4 <https://ipbes.net/news/Media-Release-Global-Assessment-Fr>

5 https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/18xxx_Plan-biodiversite-04072018_28pages_FromPdf_date_web_PaP.pdf

CE QUE NOUS RECHERCHONS

Créateur de forêt est à la recherche d'une ou de plusieurs parcelles foncières dont vous avez la propriété et pouvant répondre aux critères suivants :

- Surface : minimum 1,5 ha (15 000 m²) ;
- Occupation : terrain non agricole (où non exploité, nous ne souhaitons pas déloger les agriculteurs) ;
- Intérêt : impulser une action utile, porteuse de sens, permettant d'agrandir un espace (améliorer ses fonctions écologiques), une action qui participera au **développement et à la valorisation** de la biodiversité mais aussi à la **continuité paysagère et écologique** du territoire concerné.

VOTRE PROFIL



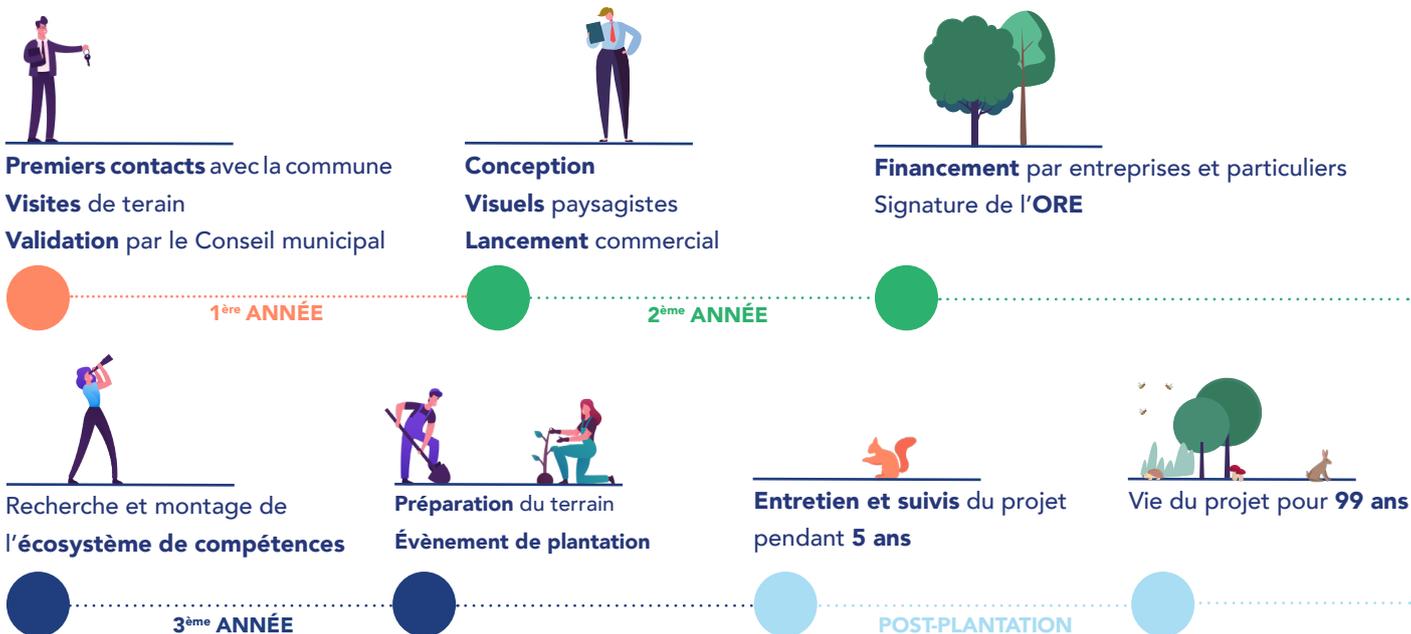
Collectivité territoriale de type Commune, Département, Région, etc...

Intercommunalité de type EPCI (à titre d'exemple : Syndicat des Eaux), Communauté de Communes, Communauté d'Agglomération, etc...

LES ÉTAPES CLÉS D'UN PROJET DE BIODIVERSITÉ

POINT IMPORTANT

Il est entendu qu'un projet de biodiversité est bien plus qu'un projet de boisement et que **Créateur de forêt** ne fera recours à la plantation d'arbres que si elle est nécessaire à l'écosystème en place. Il est tout à fait possible que l'arbre ne soit pas tout le temps la réponse. Par projet de biodiversité nous entendons : boisement, prairies, haies, mare, etc...



VOTRE RÔLE

- Vous resterez propriétaire du terrain ;
- Vous accepterez de signer avec **Créateur de forêt** une ORE (Obligation Réelle Environnementale), outil juridique actant que ce terrain sera uniquement voué à la préservation de la biodiversité pendant 99 ans au moins ;
- Vous accepterez les obligations liées au terrain (pas d'éclairage public la nuit, pas de coupe pour des raisons financières, pas d'artificialisation des sols, un entretien léger et toujours dans le seul but de la préservation de la biodiversité, etc...).

NOS ENGAGEMENTS

- **Créateur de forêt** s'engage à financer entièrement l'opération. Dans le cas où une délimitation de la parcelle serait nécessaire, l'intervention du géomètre restera à votre charge ;
- L'entreprise concevra et organisera l'entier projet en faisant fonctionner l'économie sociale et solidaire locale. Aussi, **Créateur de forêt** cherchera à monter des projets à impact positif en mobilisant une démarche éco-socio-conçue ;
- **Créateur de forêt** aura recours à des financements privés (entreprises de toutes tailles et particuliers), montrant une démarche transparente et sincère pour la biodiversité.

VOUS FEREZ LA DIFFÉRENCE SI...

- Vous proposez une parcelle qui pourrait rentrer dans le cadre d'un projet plus large, autrement dit dans un projet de territoire cohérent (trame verte et bleue, ressource en eau, etc...) ;
- Vous apportez votre soutien à **Créateur de forêt** dans la mise en avant du projet auprès de la presse locale, des associations susceptibles de prendre part à l'aventure mais aussi auprès du tissu entrepreneurial implanté sur votre territoire ;
- Votre collectivité s'engage à vouer cet espace à des fins de sensibilisation notamment en mettant à disposition le terrain objet du projet de biodiversité aux écoles de votre territoire afin qu'elles puissent pratiquer « école dehors » ;



APERÇU DE NOS PROJETS

VERN-SUR-SEICHE (35)

Ancienne station d'épuration, le projet de biodiversité sur la commune de Vern-sur-Seiche permettra d'aggrader cet espace. En plein coeur de la Vallée de la Seiche, l'îlot de biodiversité se présente comme un élément permettant d'apporter une certaine continuité paysagère et écologique sur le territoire.



La forêt du Poncelet, Vern-sur-Seiche, Ille-et-Vilaine



Surface	Propriétaire
1,3 ha	Commune de Vern-sur-Seiche
Financement (100%)	Plantation
39 entreprises et 64 particuliers	Hiver 2023
	Signature ORE
	le 25 mai 2023



ALLONNE (79)

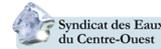
Ce terrain appartenant au Syndicat des Eaux du Centre Ouest est situé en Gâtine poitevine, en plein coeur du paysage de bocage au sein du périmètre immédiat du captage d'eau potable nommé la Cadorie. Cet espace est situé dans la zone Natura 2000 « Bassin du Thouet amont ». Le projet est expérimental puisqu'il consiste à protéger, en premier lieu, la qualité des eaux du captage présent sur la parcelle en se basant sur le processus de la phytoremédiation, c'est à dire la capacité des arbres et arbustes à dépolluer les sols.



Boisement de la Source de la Cadorie, Allonne, Deux-Sèvres



Surface	Propriétaire
1 ha	SECO
Financement (100%)	Plantation
23 entreprises et 33 particuliers	Hiver 2022
	Signature ORE
	En cours



JAURE (24)

Le futur îlot de biodiversité est localisé au Sud de la commune de Jaure au coeur du département de la Dordogne. Cette parcelle de 5,98 hectares est une ancienne coupe rase qui appartenait au domaine public. Aujourd'hui, la parcelle est sous la propriété de la commune. La conception de cette mosaïque de biodiversité impliquera trois procédés : la reconstruction de toute une zone ; l'enrichissement avec l'existant et un ajout de plants supplémentaires ; la libre-évolution de la nature (sans intervention humaine).



Bois de l'Espèr, Jaure, Dordogne

Surface	Propriétaire
5,98 ha	Commune de Jaure
Financement (52%)	Plantation
54 entreprises et 156 particuliers	Hiver 2023
	Signature ORE
	En cours



Retrouvez tous nos projets ici : <https://www.createurdeforet.fr/creations>

En confiance, partageons nos **valeurs**.
Ensemble, devenons **Créateur de forêt** ®



ici@createurdeforet.fr ● www.createurdeforet.fr

DOSSIER DE CANDIDATURE

Merci retourner ce dossier par courrier électronique à l'adresse suivante :
ici@createurdeforet.fr

Votre candidature sera traitée sous un délais de 1^{1/2} à 2 mois.
En cas d'éligibilité du projet, la phase de mise en route sera déterminée en
fonction des projets de biodiversité en cours de réalisation.

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Type

Collectivité

Intercommunalité

Précisez (commune, région, EPCI, agglomération, etc...) _____

Si collectivité ou ECPI à fiscalité propre :

Population _____

Nombre d'élus _____

Si EPCI sans fiscalité propre :

Votre rôle _____

Votre gouvernance _____

Nom _____

Localisation

Adresse _____

Code postal _____

Contacts

Nom, prénom _____

Fonction _____

Téléphone _____

Mail _____

Nom, prénom _____

Fonction _____

Téléphone _____

Mail _____

LA/LES PARCELLES OBJET(S) DU FUTUR PROJET DE BIODIVERSITÉ

Adresse _____

Références cadastrales

Section _____ Numéro _____ Surface _____

Section _____ Numéro _____ Surface _____

Classification de la parcelle dans le PLU/PLUi _____

VOS MOTIVATIONS

FREINS ÉVENTUELS À LEVER

QUESTIONS, IDÉES, REMARQUES...

Je soussigné(e) représentant.e légal.e de
.....certifie exact les renseignements fournis dans ce dossier et
m'engage à fournir les informations et documents qui me seront demandés par Créateur de forêt

Fait à le

Signature